



Délibération n° 79 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Michael GIL (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Cyrille AMIRAULT).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur de la façade de la maison de M. William Grialou, sise 1, rue des petits escaliers à Pignan.

Les travaux portent sur l'enduit à la chaux en trois passes et le remplacement d'une fenêtre conformément au cahier des charges de la commune.

Le montant des travaux s'élève à 20 089,46 € TTC.

La superficie de la façade visible du domaine public est de 83 m².

Le montant de l'aide de base est de 3 320 € (83 m² X 40 €) (montant plafonné à 4 000 € par propriétaire. Dossier avril 2013).

Le montant de l'aide pour surcoûts architecturaux sur facture est de 3 464,44 € (8 661,10 € X 40%).

Le montant total de la subvention est de 6 000 € (montant plafonné à 6 000 € par propriétaire).

Part du propriétaire 14 089,46 €.

La présente affaire a été soumise, pour visa, à l'architecte de l'opération le 3 avril 2013.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 11 juin 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 79/2014

Objet : Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention de 6 000 € à M. William Grialou, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située au 1, rue des petits escaliers à Pignan ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 12 juin 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN